



# La remise en culture des friches

L'expérience du Témiscouata

2022 à 2024

# La remise en culture des friches

## L'expérience du Témiscouata

### 2022 à 2024

#### Rédaction

**Kalil Mnasri**

Agent des terres  
MRC de Témiscouata

**Sarah Genois-Gélinas**

Conseillère en gestion agricole  
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

#### Supervision

**Chantal Ouellet**

Conseillère en développement agricole et agroalimentaire  
MRC de Témiscouata

**Financé par l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent**



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Le programme « Incitatif à la remise en culture des TAD »</b> .....	<b>4</b>
Mise en contexte .....	4
Description du programme .....	5
<i>L'agent des terres</i> .....	6
<i>Calculateur de remise en culture</i> .....	7
<i>Guide des coûts des équipements</i> .....	7
<b>Analyse des projets de remise en culture</b> .....	<b>9</b>
Les coûts et les travaux de remise en culture .....	9
<i>Le temps de travail</i> .....	10
<i>Les différents types de travaux</i> .....	11
Analyse financière des fermes candidates.....	12
<i>Rentabilité de production selon différents types de cultures</i> .....	13
Reboisement versus remise en culture.....	14
<b>Activités connexes</b> .....	<b>17</b>
Approche auprès des propriétaires de terres en friche .....	17
Activités de sensibilisation et de formation.....	17
<b>FFOM</b> .....	<b>18</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>20</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>21</b>
<b>Sources bibliographiques</b> .....	<b>24</b>

## Introduction

La présence importante, sur le territoire québécois, de TAD (terres agricoles dévalorisées) ou plus communément appelé friches, entraîne des conséquences négatives sur les activités agricoles. Les friches résultent de l'abandon progressif de terres cultivées. Bien que ces espaces puissent parfois contribuer à la biodiversité en servant de réservoirs écologiques, leur présence soulève des inquiétudes quant à la diminution des terres arables. Ce recul s'accompagne parfois de phénomènes tels que l'accaparement des terres pour d'autres usages, notamment pour le reboisement ou les projets immobiliers et touristiques. Cette dynamique accentue la compétition pour l'accès aux terres et peut ainsi entraver leur reprise par la relève agricole. La MRC de Témiscouata, comme bien d'autres régions du Québec, est confrontée à cet enjeu. En réponse, elle a mis en place, dès 2022, un programme ciblé nommé « Incitatif à la remise en culture des TAD ». L'objectif de ce rapport est donc de partager les nombreuses informations récoltées au cours des deux dernières années du programme de la MRC et de démontrer, le cas échéant, sa pertinence et son potentiel de duplication. Ce programme est financé en partie par l'entente sectorielle de développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent; celle-ci est initiée et financée par le gouvernement du Québec, les huit MRC du BSL, le Collectif régional de développement du BSL, la Fédération de l'UPA, la Table de concertation bioalimentaire et les Saveurs du BSL.



Implantation d'avoine réussie à la suite de la remise en culture d'une TAD à Saint-Pierre-de-Lamy, MRC de Témiscouata

## Le programme « Incitatif à la remise en culture des TAD »

### Mise en contexte

Selon le portrait agroalimentaire du Témiscouata<sup>1</sup> publié en 2019 :

- La MRC de Témiscouata couvre une superficie totale de 389 849 hectares;
- La production végétale y occupe 17 168 hectares, soit seulement 4,4 % de la superficie totale du Témiscouata;
- La production végétale est répartie entre divers types de cultures : foin (10 658 ha), grains (4 906 ha), pâturage (1 432 ha), horticulture (57 ha), fruits (35 ha), légumes (22 ha) et autres cultures (58 ha).

À l'aide de données issues de l'inventaire écoforestier, le MELCCFP a estimé qu'en 2019 le Québec comptait 60 823 ha de terres agricoles en friche dans la zone agricole<sup>2</sup>. Dans le cas de la MRC de Témiscouata, celle-ci compte 1 196 hectares de friches selon l'inventaire des TAD du MAPAQ 2019<sup>3</sup>, soit le nombre le plus élevé des MRC du Bas-Saint-Laurent. Les municipalités de Saint-Juste-du-Lac (331,2 ha), Saint-Eusèbe (188,7 ha) et Témiscouata-sur-le-Lac (122,4 ha) sont les plus touchées en termes de superficie.



Passage d'une charrue après le débroussaillage d'une friche à Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata

<sup>1</sup>MAPAQ. 2019. "Portrait agroalimentaire de la MRC de Témiscouata." Gouvernement du Québec. p.13. [Lien](#)

<sup>2</sup> Union des Producteurs Agricoles (UPA). 2023. "Mémoire présenté au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, Fascicule 2: Activités Agricoles.". [Lien](#)

<sup>3</sup>MAPAQ. 2019. "Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent."p..21. [Lien](#)

## Description du programme

En avril 2022, la MRC de Témiscouata adoptait le programme « Incitatif à la remise en culture des terres agricoles dévalorisées (TAD) ». Ce programme vise à fournir un soutien financier et technique aux agriculteurs et agricultrices du Témiscouata. Il se concentre sur la réintégration des terres en friche dans le circuit agricole.

Cette initiative a d'abord été inspirée, en partie, de deux programmes de subventions déjà existants. Il s'agit du [Programme de remise en culture de friches agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal](#) et du [Programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées de la Communauté métropolitaine de Québec](#).

### Pour plus de détails

[Programme d'aide financière 2024-2025](#)

[Grille d'analyse des projets 2024-2025](#)

[Formulaire de dépôt de projet 2024-2025](#)

### Aide financière et dépenses admissibles

- Financement de 50 % du coût du projet;
- Maximum de 12 500 \$ par entreprise, par appel de projet;
- Maximum de 2 500 \$ / hectare;
- Coût de l'autogestion des travaux admissible sous présentation d'un registre détaillé;
- Coût des travaux à forfait et achat d'intrants (chaux, tuyau de drain, etc.) sont admissibles sous présentation d'une pièce justificatrice.

### Critères d'éligibilité et processus de candidature

- Être propriétaire ou locataire de TAD qui n'a pas été cultivée depuis au moins 5 ans;
- Avoir un bail de location d'une durée minimale de 3 ans en cas de location;
- Posséder une parcelle située sur le territoire du Témiscouata, en zone agricole;
- Remettre en culture un minimum de 2 hectares;
- Posséder un NIM d'exploitation agricole ou un NIM bénéficiaire;
- Posséder un Numéro Entreprise Québec (NEQ);
- Fournir un plan d'affaires (pour les entreprises en démarrage) ou un plan de cultures (pour les entreprises existantes).

## L'agent des terres

L'agent des terres est un technicien agricole, engagé pour gérer les aspects logistiques du programme de la MRC de Témiscouata. Son rôle principal est d'effectuer le suivi et l'accompagnement des projets. C'est-à-dire, effectuer le suivi des travaux financés, assurer la conformité de ceux-ci, apporter des conseils techniques et faciliter l'accès à des équipements spécialisés pour les fermes ayant des besoins. De plus, l'agent des terres a élaboré et adapté des outils de suivi qui ont permis la collecte de données sur le terrain :

- Mettre au point des outils qui déterminent avec précision les coûts associés à la remise en culture et facilite la récolte de données s'y rapportant;
- Faire les suivis des divers projets financés dans le cadre du programme, tant au niveau des travaux, qu'au niveau de la collecte de données de concert avec les firmes agronomique de chacune des entreprises;
- Participer à la cueillette de données sur le terrain;
- Effectuer diverses actions de sensibilisation auprès des différentes parties prenantes.



Le creusage d'un fossé d'écoulement des eaux pour un projet de remise en culture à Saint-Louis-du-Ha! Ha! MRC de Témiscouata

## Calculateur de remise en culture

Le calculateur de remise en culture est conçu pour fournir une vue d'ensemble du projet. Il est présenté sous forme d'un document Excel facile à personnaliser incluant les coordonnées de la ferme, un résumé du projet, la superficie, l'échéancier des travaux, une estimation initiale des coûts et le suivi des opérations réalisées. Il est particulièrement utile pour déterminer précisément les dépenses engagées, facilitant ainsi la gestion et l'attribution des subventions. Ce calculateur, qui s'est perfectionné au fil des deux premières années du programme, s'adapte facilement à différents contextes.

Conséquemment, l'outil permet une estimation des coûts avant le projet, calculée par l'agronome et un suivi précis post-projet incluant le registre des heures de travail, les dates, l'utilisation de machinerie, les travaux forfaitaires, les achats de matériel ou d'intrants et la superficie effectivement remise en culture. Le calculateur détermine les différents coûts de remise en culture en fonction des spécificités du projet et du programme de la MRC, aboutissant à un calcul final de la subvention disponible. Ce calculateur permet une reddition de compte des producteurs et productrices qui décident de faire eux-mêmes les travaux.

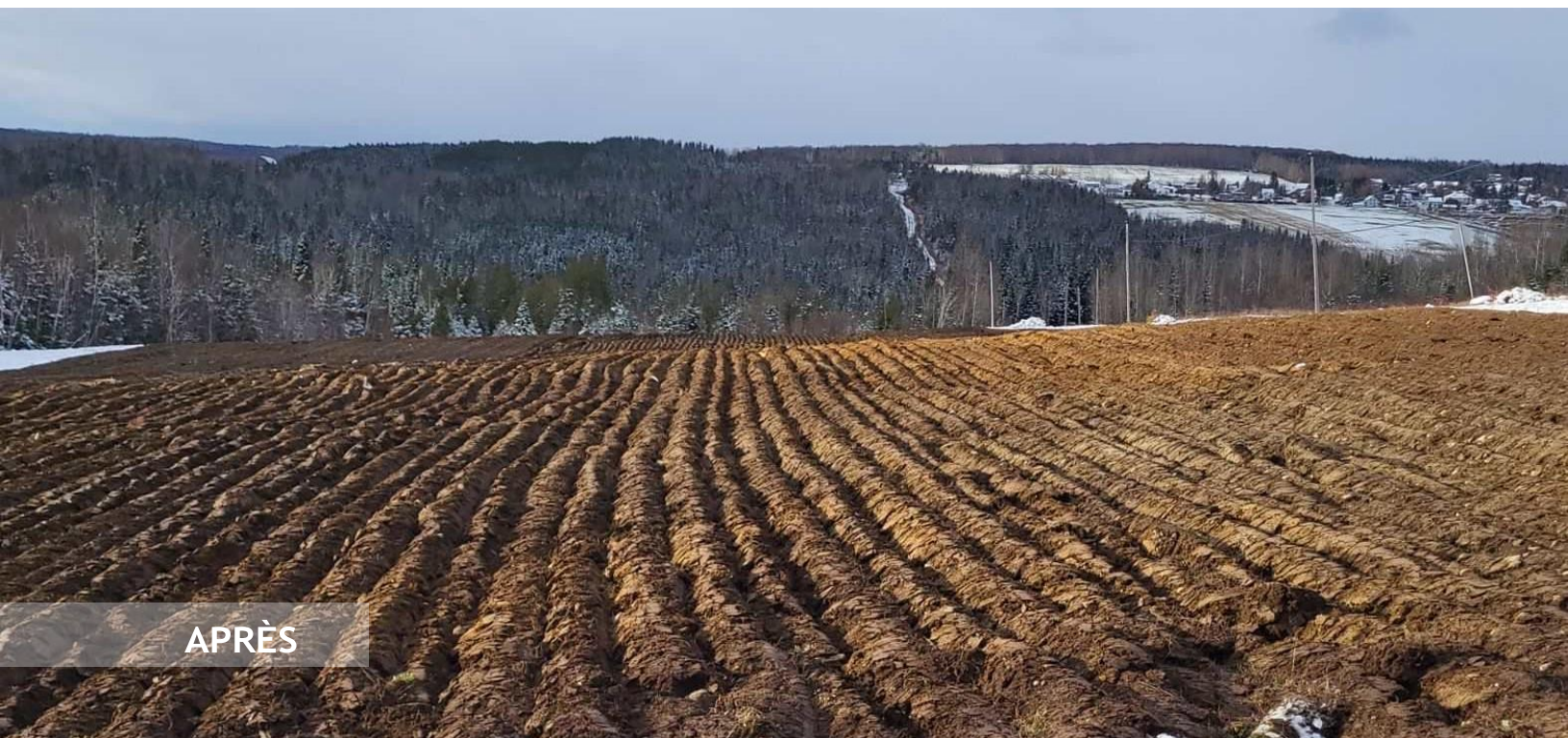
Téléchargement : [Calculateur : Remise en culture](#)

## Guide des coûts des équipements

Le guide des coûts des équipements a été créé afin de faciliter la sélection de la machinerie agricole en fonction des différents besoins de remise en culture (efficacité, accessibilité, coût et conditions de terrain). Ce guide accompagne le calculateur de remise en culture, car il détaille les types, les capacités et les coûts à l'heure (avec et sans opérateur). Il fournit également des informations sur les caractéristiques techniques des équipements ainsi que leur capacité de travail à l'hectare, leur coût forfaitaire, les ajustements pour salaire et carburant, aboutissant à un prix total à l'heure. Des descriptions spécifiques soulignent les applications de certains types de machinerie, aidant les utilisateurs et utilisatrices à effectuer leur choix. Ce guide permet d'être juste et équitable pour les productrices et les producteurs effectuant les travaux, eux-mêmes, avec leur propre équipement.

Téléchargement : [Guide des coûts des équipements](#)





Remise en culture d'une terre en friche de façon biologique ; Biencourt, MRC de Témiscouata

## Analyse des projets de remise en culture

Depuis 2022, 25 fermes ont été candidates au programme; 10 projets sont terminés, 5 sont en cours, 6 n'ont pas débutés, 1 a été abandonné et 3 ont été refusés. Les 15 fermes candidates retenues pour l'analyse qui suit, sont celles dont le projet est terminé ou en cours de réalisation à l'écriture de ce rapport. Deux de ces fermes sont sous régie biologique.

Domaine de production des fermes candidates			
Grandes cultures	Lait	Maraîcher	Élevage
2	5	1	7

### Les coûts et les travaux de remise en culture

- 144,3 hectares remis en culture pour un coût total de 515 929 \$;
- Le coût total moyen ajusté par hectare est de 3 112 \$;
- Les subventions versées totalisent 140 325 \$ soit 27 % des investissements totaux;
- La MRC de Témiscouata a investi en moyenne 972 \$ par hectare.

#	Municipalité	Subvention versée	Superficie (ha) total	Coût	Heures totales	\$/ha	État des travaux
1	Biencourt	2 428 \$	3	4 875 \$	33,5	1 625 \$	En cours
2	Lejeune	11 500 \$	6,3	64 946 \$	134	10 309 \$	Terminé
3	Lejeune	5 473 \$	11,95	10 336 \$	63	865 \$	En cours
4	Rivière-Bleue	12 500 \$	14,6	27 651 \$	316	1 894 \$	Terminé
5	Rivière-Bleue	12 500 \$	3,8	16 933 \$	210,75	4 456 \$	Terminé
6	Saint-Eusèbe	12 500 \$	7,9	39 496 \$	255	4 999 \$	Terminé
7	Saint-Jean-de-la-Lande	10 551 \$	10	21 001 \$	130	2 100 \$	En cours
8	Saint-Juste-du-Lac	8 387 \$	3,8	16 843 \$	107	4 432 \$	En cours
9	Saint-Juste-du-Lac	6 526 \$	3,9	13 544 \$	95	3 473 \$	En cours
10	Saint-Louis-du-Ha!-Ha!	3 645 \$	5,7	6 790 \$	47	1 191 \$	En cours
11	Saint-Pierre-de-Lamy	12 500 \$	5,4	25 231 \$	114,5	4 672 \$	Terminé
12	Témiscouata-sur-le-Lac	12 500 \$	35,9	157 435 \$	517	4 385 \$	Terminé
13	Témiscouata-sur-le-Lac	12 500 \$	15,4	63 748 \$	77,5	4 139 \$	Terminé
14	Témiscouata-sur-le-Lac	12 500 \$	11,65	35 813 \$	278	3 074 \$	Terminé
15	Témiscouata-sur-le-Lac	4 315 \$	5	11 289 \$	74	2 258 \$	Terminé
		<b>140 325 \$</b>	<b>144,3</b>	<b>515 929 \$</b>	<b>2 452</b>		

\* Les coûts totaux et les heures totales comprennent les travaux du producteur, les travaux à forfait et les intrants.

## Le temps de travail

- Les heures exécutées pour l'ensemble des travaux s'élèvent à 2 452 heures;
- La moyenne ajustée est de 21 heures de travaux par hectare;
- Le coût horaire moyen ajusté est d'environ 148 \$; sur ce montant, la partie de l'aide financière actuelle de la MRC de Témiscouata est d'environ 42 \$.

### Heures de travaux effectués par le producteur versus heures effectués par un forfaitaire

#	Déboisement	Drainage	Travail de sol	Producteur total	Déboisement	Drainage	Travail de sol	Forfait total
1	128	0	6	134	0	0	0	0
2	107	0	0	107	0	0	0	0
3	34,5	21	66	121,5	0	8,5	0	8,5
4	252,5	0	2,5	255	0	0	0	0
5	40	0	0	40	37,5	0	0	37,5
6	0	0	0	0	177,5	138,5		316
7	118,5	50,25	42	210,75	0	0	0	0
8	0	25,5	0	25,5	5	0	3	8
9	24,5	0	38,5	63	0	0	0	0
10	0	0	0	0	20	27	0	47
11	0	0	0	0	0	114,5	0	114,5
12	42	20	50	112	0	166	0	166
13	18	0	56	74	0	0	0	0
14	95	0	0	95	0	0	0	0
15	365	152	0	517	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1225</b>	<b>268,75</b>	<b>261</b>	<b>1754,75</b>	<b>240</b>	<b>454,5</b>	<b>3</b>	<b>697,5</b>

## Les différents types de travaux

- **Déboisement (60 % du temps de travail) :** Il s'agit d'éliminer les arbres et la végétation ligneuse. Cette tâche peut être accomplie manuellement avec des tronçonneuses ou mécaniquement avec des pelles mécaniques ou des broyeurs forestiers. Le déboisement représente souvent le plus grand volume d'heures de travail.
- **Drainage et nivelage (29 % du temps de travail) :** Cette tâche vise à retirer l'excès d'eau du sol, améliorant ainsi sa structure et sa fertilité pour créer un environnement favorable à la croissance des plantes. Le drainage peut comprendre l'installation de tuyaux souterrains ou la création de fossés. Le nivellement du sol fait aussi partie de ce processus.
- **Travail de sol (11 % du temps de travail) :** Cette catégorie englobe un ensemble de techniques visant à préparer le sol pour la plantation. Cela inclut le débroussaillage, le labour, l'utilisation de déchaumeuses pour ameublir le sol et le chaulage pour en ajuster le pH. Il est important de noter que les coûts liés aux travaux et intrants qui servent à l'arrosage de pesticides sont exclus du programme.

### Déboisement

- Tronçonneuses
- Broyeurs forestiers
- Pelle mécanique
- Trailer
- Tracteurs
- Débusqueuse
- Dessoucheuse

### Drainage et nivelage

- Pelle mécanique
- Camion
- Tracteurs
- Trailer
- Niveleuses-gratte panier
- Bulldozer

### Travail du sol

- Tracteurs
- Charrues
- Déchaumeuses
- Herses
- Épandeurs
- Semoirs
- Pulvérisateur



Travaux d'enlèvement des digues de roches dans un champ en friche grâce à l'utilisation d'une pelle mécanique, d'un tracteur et d'une remorque agricole, Témiscouata-sur-le-Lac.

## Analyse financière des fermes candidates

L'analyse des données financières révèle que la très grande majorité des fermes candidates qui remettent des terres en culture sont en bonne santé financière car elles rencontrent leurs obligations financières. Cette affirmation est basée sur trois critères :

- L'absence de déficit dans l'ensemble des fermes candidates, peu importe leur niveau de revenus moyens (selon une étendue importante des revenus moyens de 38 000 \$ à 2 500 000 \$);
- Une majorité (75 %) des moyennes des paiements annuels de la dette à long terme par ferme candidate sous les 25 % des moyennes des revenus et la totalité sous les 31 %;
- La réalisation des projets dans leur entièreté (aucun abandon par manque de liquidité).

Une majorité de producteurs et productrices interrogés par l'agent des terres admettent qu'ils n'auraient probablement pas entrepris de remettre en culture ou bien auraient dû étaler le processus sur une période plus longue, sans l'aide de la MRC. Cela suggère que les coûts associés à la remise en culture sont suffisamment élevés pour nécessiter un soutien supplémentaire, même si la situation financière de l'exploitation agricole est bonne.

### Revenus et bénéfice net selon le nombre de fermes candidates

Moyenne des revenus annuels des années antérieures (2-3 ans)	Nombre de ferme	Moyenne du bénéfice net des années antérieures (2-3 ans)	Nombre de ferme
Moins de 250 000 \$	7	Moins de 50 000 \$	5
Entre 250 000 \$ et 750 000 \$	3	Entre 50 000 \$ et 100 000 \$	1
Plus de 750 000 \$	3	Plus de 750 000 \$	2

### Endettement et paiement annuels de la dette selon le nombre de fermes candidates

Moyenne du total des dettes long terme (2-3 ans)	Nombre de ferme	Moyenne des paiements annuels de la dettes (2-3 ans) en % des revenus	Nombre de ferme
Moins de 250 000 \$	1	Moins de 10 % des revenus	2
Entre 250 000 \$ et 1 000 000 \$	2	Entre 10 % et 25 % des revenus	4
Plus de 1 000 000 \$	5	Plus de 25 % des revenus	2

## Rentabilité de production selon différents types de cultures

La grande majorité des fermes candidates, soit 87 %, ont choisi de planter de l'avoine en première culture. Les autres types de cultures sont moins courants et correspondent à des stratégies spécifiques à chaque ferme.

### Rentabilité selon le type de culture par ferme

Types de cultures	An 1	An 2	An 3	An 6	An 5	Marge des produits/ débours (\$/ha)
Avoine	13	13	13			186 \$
Avoine nue		1				222 \$
Blé				1	1	0 \$
Foin sec			1	10	10	26 \$
Engrais verts	1	1				0 \$
Légumes de conservation/genévrier			1	1	1	400 \$
Ensilage/maïs				1	1	49 \$
Prairie				1	1	392 \$
Blé d'automne	1				1	97 \$
Soya				1		482 \$
<b>Total de fermes</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	

Le choix de la rotation des cultures post-revalorisation est primordial en ce qui concerne la récupération des coûts d'investissement. En effet, parmi les 15 exploitations candidates, il y a un groupe de 9 fermes qui ont mis en place un cycle de culture alternant trois ans d'avoine et deux ans de foin. Ces fermes montrent un retour sur investissement; après cinq ans, elles auront récupéré 51 % de leurs investissements.

### Récupération de l'investissement initial après 5 ans selon le nombre de ferme

Récupération de l'investissement initial (sur 5 ans)	Sans subvention	Avec subvention
Moins de 50 % récupéré	12	8
Entre 50 % et e 75 % récupéré	3	4
Plus de 75 % récupéré	0	3

Globalement, dans un scénario où les fermes ne bénéficient d'aucune aide financière externe, seulement 20 % d'entre elles arrivent à regagner la moitié de ce qu'elles ont investi après cinq ans d'activité. Lorsqu'on introduit des subventions dans l'équation, la situation s'améliore nettement : 47 % des fermes atteignent ce point d'équilibre financier. À long terme, si on se projette sur dix ans, les projections indiquent que 60 % des fermes, réussiraient à récupérer 80 % de leur investissement initial grâce aux subventions de la MRC.

## Reboisement versus remise en culture

Simulation comparative : coût d'implantation d'épinettes sur un hectare de friche agricole pendant 75 ans

Intervention	Détails	Revenus	Dépenses	Marge
Préparation de sol	Exécution \$/ha		1 590 \$	
	Technique \$/ha		205 \$	
	<b>Sous-total</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 795 \$</b>	<b>-1 795 \$</b>
Plantation (2500 plants/ha)	Exécution \$/ha		1 083 \$	
	Technique \$/ha		618 \$	
	<b>Sous-total</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 700 \$</b>	<b>-1 700 \$</b>
Première éclaircie commerciale (25 ans ; 35 %)	Récolte du bois \$/ha	3 040 \$		
	Exécution \$/ha		1 112 \$	
	Technique \$/ha		502 \$	
	Frais récolte \$/ha		1 520 \$	
	<b>Sous-total</b>	<b>3 040 \$</b>	<b>3 134 \$</b>	<b>-94 \$</b>
Deuxième éclaircie commerciale (45 ans ; 35 %)	Récolte du bois \$/ha	4 480 \$		
	Exécution \$/ha		635 \$	
	Technique \$/ha		502 \$	
	Frais récolte \$/ha		2 240 \$	
	<b>Sous-total</b>	<b>4 480 \$</b>	<b>3 377 \$</b>	<b>1 103 \$</b>
Coupe progressive (65 ans ; 50 %)	Récolte du bois \$/ha	7 875 \$		
	Exécution \$/ha		650 \$	
	Technique \$/ha		502 \$	
	Frais récolte \$/ha		3 938 \$	
	<b>Sous-total</b>	<b>7 875 \$</b>	<b>5 090 \$</b>	<b>2 785 \$</b>
Coupe totale (75 ans ; 100 %)	Récolte du bois \$/ha	14 250 \$		
	Exécution \$/ha		356 \$	
	Technique \$/ha		303 \$	
	Frais récolte \$/ha		7 125 \$	
	<b>Sous-total</b>	<b>14 250 \$</b>	<b>7 784 \$</b>	<b>6 466 \$</b>
Prescription	Technique \$/ha		303 \$	
	<b>Sous-total</b>		<b>303 \$</b>	<b>-303 \$</b>
	<b>Marge totale</b>	<b>29 645 \$</b>	<b>23 183 \$</b>	<b>6 462 \$</b>

Marge avec subventions \$/ha/an

86 \$

Total des subventions du MRNF (Exécution et Technique) \$/ha

8 360 \$

Le tableau de la page précédentes présente une simulation comparative soit les revenus et dépenses d'une production forestière sur 75 ans pour l'implantation d'épinettes sur un hectare de terres agricoles en friche. Au début, il y a des dépenses pour préparer le sol et planter les arbres. Dans ce scénario, l'éclaircie pré-commerciale n'est pas nécessaire grâce au travail de débroussailleuse effectué, lors de l'étape de préparation de sol, avant la plantation. De plus, la grande taille des arbres plantés évite également ce besoin. Des coupes commerciales à 25 et 45 ans génèrent des revenus. À 65 et 75 ans, des coupes progressives et totales sont effectuées, augmentant les revenus. Les frais de récolte moyens sont intégrés pour calculer la marge. L'exécution et la technique en \$/ha représente les subventions offertes à la production forestière.

Malgré le manque de données économiques sur la remise en culture des terres en friches au Québec, si l'on se base sur celles obtenues par la MRC grâce à son programme, il paraît évident que les bénéfices nets versus les coûts d'investissements sont plus intéressants économiquement que d'autres modèles d'affaires comme le reboisement. En effet, si les 15 fermes bénéficiaires du programme de remise en culture de la MRC avaient décidé de planter des épinettes, avec les coûts et revenus actualisés à l'année 2024, cela aurait impliqué des coûts d'implantation et des coûts d'entretien d'au moins 10 000 \$/ha pour les premières années. C'est plus de 23 000 \$/ha qu'il aura fallu investir afin de compléter le cycle de production de l'épinette. Malgré ces investissements, les revenus associés aux récoltes de bois atteindront seulement 29 000 \$/ha, pour le producteur forestier, après 75 ans.

La marge annuelle à l'hectare des produits sur débours (en incluant les subventions) se situe donc à environ 80 \$/ha<sup>4</sup> en comparaison à une marge de 186 \$/ha/an pour une production d'avoine dont le retour sur investissement à la suite d'une remise en culture prendra dans une majorité de cas, 10 ans. Pour encourager l'industrie forestière, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) subventionne ainsi plusieurs interventions et intrants. Si l'on enlève ces aides financières directes (de plus de 8 000 \$/ha), la marge totale réelle du producteur sera déficitaire.

---

<sup>4</sup> Marge totale = 6 000 \$/75 ans





PENDANT



APRÈS

Remise en culture d'une terre en friche à Saint-Eusèbe.

## Activités connexes

### Approche auprès des propriétaires de terres en friche

Approcher les propriétaires de friche qui n'ont pas d'exploitation agricole est primordial, car ils n'ont pas, au contraire des exploitations agricoles, les moyens de remettre par eux même leur terre en culture. La MRC cherche donc des solutions innovantes comme travailler avec des propriétaires pour que leur terre soit remise en culture, que ce soit par une ferme voisine ou grâce à un projet collectif.

Une attention particulière a été portée sur la municipalité de Saint-Juste-du-Lac. Cette localité, ayant le plus haut volume de TAD de la MRC avec 331,2 hectares, a été identifiée pour le déploiement d'un projet pilote. La première phase de cette initiative implique une actualisation de l'inventaire des TAD du MAPAQ 2019, grâce aux cartographies récentes fournies par la MRC. Ensuite, la collaboration avec la municipalité de Saint-Juste-du-Lac est essentielle afin de développer un plan d'action. Un défi majeur se pose toutefois pour cette localité : le manque de producteurs et productrices agricoles capables de louer et de remettre ces terres en culture.

- Un questionnaire a été envoyé par la poste à 33 propriétaires, possédant au total 290 hectares de TAD.
- Onze propriétaires possédant environ 140 hectares de TAD ont exprimé leur intérêt pour la remise en culture et la location de leurs terres.
- Une étude de faisabilité agronomique et économique est prévue lors de la saison 2024, avec pour objectif de discerner les différentes possibilités pouvant assurer une remise en culture de ces terres ou une occupation de ces terres.

### Activités de sensibilisation et de formation

**Quatre articles** ont été publiés dans 19 journaux municipaux du Témiscouata, en 2023 et 2024, pour sensibiliser la population à l'enjeu des friches.

De plus, **une formation sur la remise en culture** a aussi été organisée, le 17 octobre 2023, avec France Bélanger comme experte invitée du MAPAQ. Une trentaine de producteurs et productrices, conseillers et conseillères agricoles et propriétaires de TAD s'y sont réunis. Deux fermes faisant partie du programme ont ainsi été visitées et commentées par France Bélanger.

## FFOM

### Forces

- Le calculateur et le guide fournissent des outils essentiels pour la planification, la réalisation et la gestion des subventions des projets de remise en culture;
- La présence d'un inventaire des terres agricoles dévalorisées fait par le MAPAQ, a facilité la détermination des secteurs prioritaires à l'intervention;
- La remise en culture des TAD est inscrite comme une priorité dans le PDZA de la MRC de Témiscouata, cela assure une légitimité régionale du programme;
- Le rôle de la firme agronomique locale (Ferticonseil) est crucial non seulement pour aborder l'accompagnement agronomiques mais également comme vecteur de diffusion du programme auprès des agriculteurs;
- La présence de l'agent des terres représente un atout majeur pour le programme, en assurant un suivi rigoureux des projets de remise en culture;
- En promouvant la collaboration entre les agriculteurs, les agronomes et d'autres partenaires locaux, le programme crée un environnement propice à l'échange de connaissances et au renforcement des compétences agricoles dans la région.

### Faiblesses

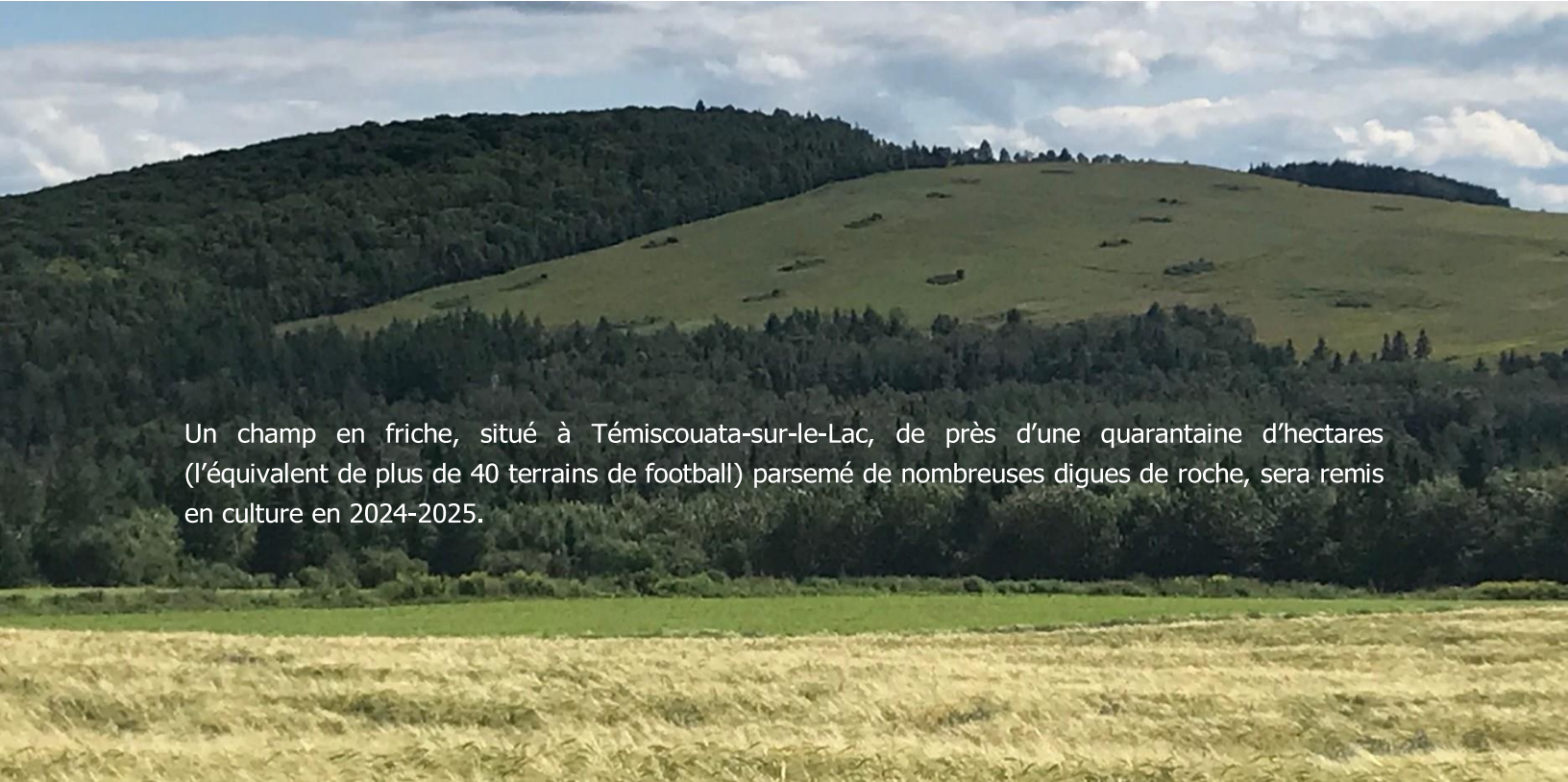
- Le financement actuel ne permet pas de couvrir réellement 50 % des coûts réels de remise en culture. Finalement, ce sont seulement 27 % des coûts qui sont assumé par le programme;
- L'importance de l'agent des terres pour le suivi efficace des projets souligne une fragilité, surtout si les ressources pour maintenir cette position sont incertaines;
- La pérennité du programme jusqu'en 2026 pose la question de sa viabilité après ce terme;
- Une mise à jour quinquennale de l'inventaire des TAD du MAPAQ se révèle nécessaire. En effet, la majorité des projets initiés dans le cadre du programme n'étaient pas répertoriés dans la version 2019 de l'inventaire du MAPAQ.

## Opportunités

- La collaboration avec les Groupements Forestiers ouvrirait la voie à une meilleure cogestion intégrée du territoire;
- L'intérêt de certaines institutions agricoles comme le MAPAQ et l'UPA pour la remise en culture des friches apporte une légitimité et permet d'espérer un élargissement à d'autres régions du programme initialement démarré au Témiscouata;
- L'élaboration d'une étude de faisabilité à Saint-Juste-du-Lac pourrait proposer une approche innovante et écologiquement viable pour la remise en culture des TAD possédées par des non-producteurs et productrices agricoles.

## Menaces

- La situation économique actuelle réduit la liquidité disponible pour les fermes, limitant leur capacité à investir dans la remise en culture des TAD;
- La pression du développement urbain, forestier ou touristique conduit à une réduction des surfaces agricoles disponibles à l'agriculture et à une compétitivité accrue pour l'utilisation de ces terres;
- Les importantes incitations financières, du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, pour la plantation forestière peuvent détourner l'intérêt des propriétaires de terres de la remise en culture agricole, en faveur du reboisement.



Un champ en friche, situé à Témiscouata-sur-le-Lac, de près d'une quarantaine d'hectares (l'équivalent de plus de 40 terrains de football) parsemé de nombreuses digues de roche, sera remis en culture en 2024-2025.

## Conclusion

Le programme Incitatif à la remise en culture de la MRC de Témiscouata pourrait servir d'exemple pour une stratégie provinciale ciblée sur les TAD. L'engouement qu'il continue de susciter et le nombre élevé de superficies remises en culture depuis 2022 sont des arguments solides pour l'élaboration de politiques similaires à l'échelle du Québec. En s'inspirant du modèle développé au Témiscouata, un programme de remise en culture provincial, visant spécifiquement les MRC ou les régions les plus touchées par le phénomène des friches, pourrait être mis en place.

Planter des épinettes sur des terres autrefois cultivées s'avère être un investissement peu viable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : un retour sur investissement et une marge annuelle réduite, même après des subventions généreuses. À l'inverse, l'agriculture offre des retours sur investissement plus rapides et des marges annuelles supérieures. Cela n'incite-t-il pas à réfléchir sur l'orientation de notre soutien économique quand il s'agit de reboiser des friches agricoles? Le reboisement ne peut plus être notre stratégie par défaut! Pour ce faire, un inventaire quinquennal des friches québécoises devrait être une priorité pour le MAPAQ.

En juin 2023, le gouvernement du Québec a lancé la *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles*. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a affirmé l'importance de ce dialogue en vue de « préserver notre capacité à nourrir la population. »<sup>5</sup> Ce processus consultatif a soulevé l'urgence d'agir concernant l'enrichissement des terres agricoles et des conséquences négatives qui en découle. De nombreuses régions du Québec voient ainsi, année après année, leur territoire agricole diminuer sous la pression de différents groupes (industrie forestière, entrepreneur immobilier, industrie du tourisme, etc.).

Dans ce contexte, *le programme incitatif à la remise en culture des terres agricoles dévalorisées*, mis en place par la MRC de Témiscouata est une réponse directe aux inquiétudes exprimées par les principaux acteurs du milieu agricole québécois. D'autres territoires se sont ainsi inspirés de la démarche du Témiscouata pour adopter leur propre programme, soit la [MRC de La Matapédia](#) ainsi que la [Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches](#). Il y a aussi un intérêt grandissant de la part de différentes parties prenantes de la région d'Abitibi-Témiscamingue confrontée, elle aussi, à l'enjeu des friches agricoles. Les solutions existent, il ne reste aux décideurs qu'à les appliquer.

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec. 2023. "Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles : le rapport synthèse est rendu public." Actualités Québec. Consulté le [date de consultation]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/consultation-nationale-sur-le-territoire-et-les-activites-agricoles-le-rapport-synthese-est-rendu-public-55041>

## Méthodologie

### Données générales

- La revue de littérature réalisée inclut l'étude des inventaires du MAPAQ ainsi des rapports sur la santé des sols et sur les tendances agricoles de la région (voir bibliographies et annexes);
- Des visites-terrain effectuées par l'agent des terres ont précisé l'état des TAD;
- Des entretiens avec les agriculteurs, les agronomes, les représentants du MAPAQ et les autres protagonistes régionaux ont complété le processus de collecte d'informations;
- L'impact économique potentiel de la remise en culture des TAD a été évalué à l'aide d'une analyse quantitative. Celle-ci a permis, entre autres, d'estimer les bénéfices et les coûts associés aux différentes stratégies de remise en valeur;
- Des études de cas spécifiques ont été examinées pour illustrer concrètement les succès et les échecs des initiatives similaires dans d'autres régions.

### Données comparatives

- Il est difficile, voire presque impossible de trouver des données sur les coûts de remise en culture des terres en friche au Québec. Un auteur de la « Terre de chez nous » dans un article paru en 2018, divise les friches en 3 catégories et leur remise en culture varie entre 1 500 \$ et 10 000 \$ l'hectare (Ménard 2018).

### Analyse financière des fermes candidates

- Cinq dossiers de fermes candidates ont des formulaires T2042 avec états des résultats;
- Deux dossiers de fermes candidates ont des états financiers de société en nom collectif (SENC);
- Six dossiers de fermes candidates ont des états financiers de compagnie;
- Une entreprise a des données confidentielles et une production est en démarrage; ces deux derniers dossiers ne font pas partie de l'analyse des données financières;
- Les informations des revenus sont récupérées pour les treize fermes candidates alors que celles sur le bénéfice net sont fournies seulement par les huit états financiers des SENC et compagnies. Il en va de même pour les informations sur les dettes à long terme et les paiements annuels de la dette;
- Le calcul de la moyenne des deux ou trois dernières années, allant de 2019 à 2023 selon les cohortes et les données disponibles, est fait pour chaque ferme candidate.







## Sources bibliographiques

---

- AAC. 2008. "Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation," Monographie Agriculture et agroalimentaire Canada. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2008/agr/A98-4-6-2008F.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2008/agr/A98-4-6-2008F.pdf).
- FRAQ. 2023. "Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche, demande 5." Plateforme de revendication 2023-2024, Fédération de la relève agricole du Québec. <https://frac.quebec/wp-content/uploads/2023/12/demande-5.pdf>.
- LégisQuébec. 1978. "P-41.1 - Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles." Les Publications du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-41.1>.
- MAPAQ. 2023. "Mission et mandats - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation." Gouvernement du Québec.
- MAPAQ. 2019. "Portrait agroalimentaire de la MRC de Témiscouata." Gouvernement du Québec. [https://cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED\\_portrait\\_BLS\\_Temiscouata\\_MAPAQ.pdf](https://cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED_portrait_BLS_Temiscouata_MAPAQ.pdf)
- Gouvernement du Québec. 2023. "Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles : le rapport synthèse est rendu public." Actualités Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/consultation-nationale-sur-le-territoire-et-les-activites-agricoles-le-rapport-synthese-est-rendu-public-55041>
- MÉNARD, Martin. 2018. "Défricher : De 1 000 \$ à 10 000 \$ par hectare." *La Terre de chez nous*, 09 20, 2018, 1. <https://www.laterre.ca/actualites/region/defricher-de-1-000-a-10-000-hectare/>
- MRNF. 2023. "Grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée 2023-2024," Publication Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
- LÉVESQUE, Maxime. 2019. "Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent." TCBSL. [https://tcbsl.org/wp-content/uploads/2022/10/Rapport\\_TAD\\_BSL.pdf](https://tcbsl.org/wp-content/uploads/2022/10/Rapport_TAD_BSL.pdf).
- UPA (Union des Producteurs Agricoles). 2023. "Mémoire présenté au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec: Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, Fascicule 2: Activités Agricoles." [https://cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/consultation-publique/ME\\_21\\_UPA\\_direction\\_generale.pdf](https://cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/consultation-publique/ME_21_UPA_direction_generale.pdf).